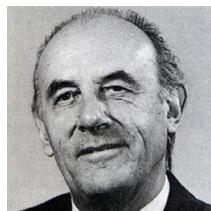




99.3483 Motion

Recherche alpine interdisciplinaire

Déposé par: Danioth Hans
Groupe PDC
Parti démocrate-chrétien suisse



Repris par: Inderkum Hansheiri
Groupe PDC
Parti démocrate-chrétien suisse

Date de dépôt: 29.09.1999

Déposé au: Conseil des Etats

Etat des délibérations: Adopté

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un rapport et une proposition au Parlement et de prendre notamment les mesures suivantes:

1. charger la plate-forme nationale "Dangers naturels" (Planat) de mettre sur pied une stratégie globale définissant des objectifs clairs pour l'amélioration de la sécurité dans l'Arc alpin (déclaré sensible dans les directives de l'UE) et de lui soumettre cette stratégie;
2. créer un groupe de travail fédéral/intercantonal et, le cas échéant, charger en outre la Planat d'élaborer un projet pilote concret sur la sécurité dans l'Arc alpin;
3. mettre sur pied, avec l'aide de la Confédération et des cantons et en collaboration avec les milieux scientifiques, un institut permanent de recherche alpine interdisciplinaire placé sous la responsabilité d'une fondation indépendante.

Développement

Les catastrophes naturelles exceptionnelles (avalanches, glissements de terrain, inondations) qui se sont produites sous diverses formes ces derniers temps ont entraîné de grandes souffrances humaines, dévasté le paysage et causé de lourds dégâts matériels. La population et les autorités doivent faire face aux nouveaux défis lancés par les forces de la nature, d'où la nécessité de revoir les différents aspects du problème de la sécurité.

Certes, les milieux politiques (Planat) et scientifiques, de même que les chercheurs du Centre de compétences préposé aux dangers naturels (CENAT) examinent depuis quelque temps déjà le problème de la prévention des dangers naturels. A l'heure actuelle, il n'existe toujours pas assez d'analyses globales du problème ni de stratégies concrètes. De plus, les facteurs à l'origine des changements climatiques n'ont pas encore été suffisamment étudiés.

Avis du Conseil fédéral du 06.12.1999

L'étendue des dégâts provoqués par les avalanches au mois de février 1999, puis par les éboulements et les crues, montre que les événements naturels n'affectent pas seulement la population et les régions alpines. L'amélioration de la sécurité est l'affaire du pays tout entier. Nous avons dès lors l'intention d'étendre à l'ensemble du territoire les mesures mentionnées aux chiffres 1 et 2.

Protéger durablement l'homme contre de tels dangers qui menacent tant les ressources naturelles que les biens essentiels nécessite le développement d'une gestion globale des risques basée sur des standards de sécurité partout comparables, mais définis en fonction des valeurs à préserver.



L'acceptation des nouvelles lois sur les forêts et sur l'aménagement des cours d'eau, au début des années nonante, a constitué un grand pas vers la prévention et l'analyse de l'ensemble des problèmes. Le programme national de recherche (PNR) relatif aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles a permis d'établir les bases essentielles nécessaires à l'élaboration d'un concept de protection durable.

Grâce à la création du CENAT, en 1996, les ressources disponibles aux plans technique, scientifique et socio-économique ont pu être réunies au sein des écoles polytechniques fédérales. Il incombe surtout à ce centre de procéder à une recherche pluridisciplinaire sur les causes des dangers naturels, d'en cerner les processus, d'en définir les effets sur les personnes, les biens et les bases existentielles ainsi que d'établir le catalogue des mesures de protection appropriées. Ainsi le CENAT répond aujourd'hui déjà à la majeure partie des désirs exprimés dans la motion.

Avec l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches (ENA), à Davos, la Suisse possède un organisme de recherche interdisciplinaire au cœur des Alpes. Il met actuellement en place une division destinée aux travaux sur l'avenir de la zone alpine et développe celle qui s'occupe de la gestion des risques.

Le PNR consacré aux paysages et à l'habitat dans les Alpes, que nous avons décidé le 23 juin 1999, englobe aussi des stratégies globales et une enquête sur le développement de ces deux secteurs.

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif aux axes de recherche (AR) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), le CENAT a proposé un projet "Natural Risk Management Narima" avec l'appui de nombreuses institutions actives dans le domaine des dangers naturels. La sélection par le FNS est prévue pour fin mai/début juin 2000.

La Planat que nous avons instaurée en 1997, et dans laquelle sont représentés la Confédération, les cantons, la recherche, les associations professionnelles, l'économie et les assurances, s'apprête à abandonner la limitation des risques au profit de la culture du risque. La planification de la protection contre les dangers naturels ne saurait continuer à se limiter à préserver certaines valeurs de certains risques dans quelques domaines sectoriels. Elle doit plutôt faire en sorte que les intérêts de la collectivité soient pris en compte globalement et de manière interdisciplinaire dans la prévention contre les dangers naturels. La protection contre ceux-ci doit correspondre à une philosophie de sécurité unifiée et à une politique harmonisée en la matière.

Même si le cas est rare, la probabilité d'un fort tremblement de terre existe aussi en Suisse. Dès lors, par lettre du 15 septembre 1999, le chef du DETEC a chargé la Planat d'élaborer à moyen terme une stratégie de protection spécifique.

Les mesures préconisées aux chiffres 1 et 2 de la motion correspondent largement à nos intentions. Par contre, le développement d'un institut interdisciplinaire de recherche alpine, tel qu'il est demandé au chiffre 3, doit faire l'objet d'un examen plus soutenu, une institution semblable existant déjà.

Proposition du Conseil fédéral du 06.12.1999

Le Conseil fédéral est prêt à accepter sous forme de motion les points 1 et 2; il propose de transformer le point 3 en postulat.

Rapports de commission

17.04.2000 - Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national

Chronologie

06.12.1999	L'intervention est reprise par Monsieur Inderkum.
08.12.1999	Conseil des Etats Les points 1 et 2 sont adoptés comme motion; le point 3 est transmis sous forme de postulat.
21.06.2000	Conseil national Adoption

Compétences

Commissions chargées de l'examen

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN (CEATE-CN)



Autorité compétente

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil des Etats

Cosignataires (23)

Bieri Peter, Bloetzer Peter, Brändli Christoffel, Cottier Anton, Delalay Edouard, Frick Bruno, Gemperli Paul,
Hess Hans, Inderkum Hansheiri, Jenny This, Loretan Willy, Maissen Theo, Marty Dick, Paupe Pierre,
Plattner Gian-Ret, Reimann Maximilian, Respini Renzo, Schallberger Peter-Jose, Schiesser Fritz,
Schmid-Sutte Carlo, Schüle Kurt, Simmen Rosemarie, Zimmerli Ulrich

Liens

Informations complémentaires

Bulletin officiel

